

Ordonnance Souveraine n° 118 du 19 juillet 2005 modifiant diverses ordonnances consécutivement à la création d'une Direction des Affaires juridiques

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	19 juillet 2005
Publication	Journal de Monaco du 29 juillet 2005 ^[1 p.3]
Thématique	Pouvoir exécutif et Administration

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2005/07-19-118@2005.07.30>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 117 du 19 juillet 2005 créant une Direction des Affaires juridiques ;

Article 1er

Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 1.159 du 23 février 1959.

Article 2

À l'article 6 de l'ordonnance souveraine n° 2.097 du 23 décembre 1959^[1], modifiée, réglementant les marchés de l'État, les termes « le Directeur du Contentieux » sont remplacés par « le Directeur des Affaires juridiques ».

Article 3

Voir l'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 5.074 du 18 janvier 1973

Article 4

Voir l'article 1er de l'ordonnance souveraine n° 8.059 du 6 août 1984

Article 5

Au deuxième alinéa de l'ordonnance souveraine n° 16.252 du 11 mars 2004 portant nomination des membres du Comité supérieur d'études juridiques, les termes « Directeur des Affaires législatives » sont remplacés par « Directeur des Affaires juridiques ».

Article 6

Voir l'article 0.110-1 du Code de la mer

Article 7

Au premier alinéa de l'ordonnance souveraine n° 16.074 du 25 novembre 2003 portant nomination des membres du Conseil de la mer, les termes « le Directeur des Affaires législatives » sont remplacés par « le Directeur des Affaires juridiques ».

Article 8

Les attributions précédemment dévolues, par toutes autres ordonnances souveraines en vigueur, au Directeur du Contentieux et des Affaires législatives, au Directeur des Affaires législatives ou au Directeur du Contentieux sont désormais exercées par le Directeur des Affaires juridiques.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.2] Lire : « l'article 6 de l'ordonnance souveraine n° 2.097 du 23 octobre 1959 ». - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 29 juillet 2005
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7714>